

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 en faveur de l'association InterParcours Handicap 13 Interventions dans le domaine du handicap

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à l'Association « Interparcours Handicap P13 » au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant global de 406 000 € en vue de contribuer au financement du fonctionnement de sa cellule de coordination,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe du rapport.

Cette mesure d'un montant de 406 000 € sera financée au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 52, nature 6574, sous réserve de la disponibilité des crédits.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée